

Mairie d'Allenc

48190 ALLENC

Compte rendu des réunions du Conseil Municipal

Séance du 07 avril 2025

Date convocation : 31 mars 2025

Membres en exercice : 11

Membres présents : 9

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à 20 heures 45, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard ANDRE, Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux : Jean-Bernard ANDRE, Jeanne BALME, Jérôme BOUCHET, Romain CHAPTAL, Gérard MAURIN, Gérard PEYTAVIN, Martine PEYTAVIN, Christophe RANC, Claire TORREILLES.

Absents : David GARCIA, Amandine NOUET.

Monsieur Christophe RANC a été élu secrétaire de séance.

18-2025 : Vote des comptes financiers uniques 2024 BP, Eau, Lotissement

Membres qui ont pris part à la délibération : 8

Votes : pour : 8 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

VU le rapport de présentation des Comptes Financiers Uniques pour l'année 2024 ;

VU les Comptes Financiers Uniques 2024 ;

CONSIDERANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDERANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDERANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

CONSIDERANT les éléments suivants :

• Commune ALLENC – Compte financier unique principal 2024 en Euros

Commune ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	181 774,97 €	6 855,00 €	0,00 €	6 855,00 €	181 774,97 €
Opération de l'exercice	319 058,45 €	442 617,15 €	655 529,00 €	390 624,76 €	974 587,45 €	833 241,91 €
Totaux	319 058,45 €	624 392,12 €	662 384,00 €	390 624,76 €	981 442,45 €	1 015 016,88 €
Résultat de clôture		305 333,67 €	271 759,24 €			33 574,43 €
Restes à réaliser			441 058,58 €	113 658,20 €	327 400,38 €	
Résultat global		305 333,67 €	599 159,62 €		293 825,95 €	

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
Exploitation		
Excédent de clôture		305 333,67 €
Donc résultat à affecter		305 333,67 €
Investissement		
Déficit de clôture	271 759,24 €	
Solde des restes à réaliser	327 400,38 €	
Besoin de financement	599 159,62 €	

Donc le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 305 333,67 € en section d'investissement et de laisser la somme de 0,00 € en section de fonctionnement

• Eau et Assainissement ALLENC – Compte financier unique annexe 2024 en Euros

Eau ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	100 424,32 €	0,00 €	0,00 €	267 504,23 €	100 424,32 €	267 504,23 €
Opération de l'exercice	119 675,65 €	101 148,47 €	49 260,67 €	78 194,37 €	168 936,32 €	179 342,84 €
Totaux	220 099,97 €	101 148,47 €	49 260,67 €	345 698,60 €	269 360,64 €	446 847,07 €
Résultat de clôture	118 951,50 €			296 437,93 €		177 486,43 €
Restes à réaliser			20 000,00 €	9 718,00 €	10 282,00 €	
Résultat global	118 951,50 €			286 155,93 €		167 204,43 €

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
Exploitation		
Déficit de clôture	118 951,50 €	
Donc résultat à affecter	0,00 €	
Investissement		
Excédent de clôture		296 437,93 €
Solde des restes à réaliser	10 282,00 €	
Excédent de financement		286 155,93 €

Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation de résultat

• Lotissement ALLENC – Compte financier unique annexe 2024 en Euros

Lotissement ALLENC	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Opération de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat global	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Affectation du résultat	Déficit	Excédent
Exploitation		
Excédent de clôture	0,00 €	0,00 €
Donc résultat à affecter	0,00 €	0,00 €
Investissement		
Déficit de clôture	0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €	0,00 €
Besoin de financement	0,00 €	0,00 €

Donc le Conseil Municipal décide de ne pas réaliser d'affectation du résultat.

Le Conseil Municipal réuni vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

19-2025 : Vote des budgets 2025

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Présentation consolidée du Budget Principal, du Budget annexe Lotissement et du Budget annexe Eau et Assainissement – 2025

Commune ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025
Dépenses	1 554 949,74 €	1 366 063, 89 €	1 366 063, 89 €	563 127,07 €	380 917,60 €	380 917,60 €
Recettes	1 554 949,74 €	1 366 063, 89 €	1 366 063, 89 €	563 127,07 €	380 917,60 €	380 917,60 €
Eau ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025
Dépenses	415 181,23 €	456 895,93 €	456 895,93 €	225 913,32 €	258 486,50 €	258 486,50 €
Recettes	415 181,23 €	456 895,93 €	456 895,93 €	225 913,32 €	258 486,50 €	258 486,50 €
Lotissement ALLENC	Section investissement			Section fonctionnement		
	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025	Pour mémoire Budget précédent	Proposition 2025	Vote 2025
Dépenses	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Recettes	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €

Le Conseil Municipal vote les budgets 2025, comme ils sont indiqués ci-dessus.

20-2025 : Vote des taux des taxes locales 2025

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

VU les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2025 comme suit :

Taxe Habitation 12,38 %

Taxe Foncière Bâties 41,03 %

Taxe Foncière Non Bâties 180,00 %

CHARGE Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété.

21-2025 : Subvention au CCAS

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de verser, pour l'année 2025, une subvention d'un montant de 3 019,58 € au CCAS d'Allenc.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder une subvention d'un montant de 3 019,58 € au CCAS d'Allenc.

DIT que les crédits sont prévus au budget primitif 2025 à l'article 657363.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

22-2025 : Amendes de police 2025

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de stationnement et de loisirs au Beyrac et la nécessité de poser des garde-corps au niveau de la rivière. Il rappelle également la nécessité d'acquiescer des panneaux de signalisation pour la voirie communale.

Il indique que le Conseil Départemental peut attribuer aux communes une aide financière à la réalisation de projets d'aménagement de sécurité. Il invite le conseil municipal à se prononcer sur la réalisation des travaux et sur la part de financement.

Montant estimatif du projet :

Pose de garde-corps au Beyrac= 1 531,76 € HT soit 1 838,11 € TTC

Acquisition de panneaux de signalisation = 1 264,40 € HT soit 1 517,28 € TTC

TOTAL = 2 796,16 € HT soit 3 355,39 € TTC

Le Plan de financement serait le suivant :

Conseil Départemental dans le cadre du reversement des recettes des amendes de police

Fonds propres de la Commune

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de pose de garde-corps au Beyrac et l'acquisition de panneaux de signalisation.

ADOpte le plan de financement indiqué ci-dessus.

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental une subvention dans le cadre du reversement des recettes des amendes de police.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer les travaux, passer et signer les marchés, ainsi que le marché de Maîtrise d'œuvre.

Frais de scolarité école privée de Badaroux 2024/2025

Par courrier en date du 28 janvier 2025, reçu en mairie d'Allenc le 03 mars 2025, l'école privée de Badaroux sollicite de la commune une participation aux frais de scolarité pour trois élèves scolarisés dans cet établissement. Cependant, le Conseil Municipal n'a pu prendre de décision, estimant qu'il est difficile de statuer sur une participation aux frais de scolarité lorsqu'aucun montant n'est proposé. L'école privée de Badaroux sera contactée afin de proposer un montant qui sera étudié lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

23-2025 : Demande de financement FRAT : travaux de protection du captage du Beyrac

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de travaux de protection du captage du Beyrac. Il propose au Conseil Municipal de solliciter des financements auprès des différents partenaires.

Le plan de financement serait le suivant (HT) :

	Dépenses		Recettes
Travaux de protection du captage du Beyrac	25 649,30 €	Conseil Départemental (FRAT) 50%	12 824,65 €
		DETR 10%	2 564,93 €
		Autofinancement 40%	10 259,72 €
TOTAL	25 649,30 €	TOTAL	25 649,30 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de travaux de protection du captage du Beyrac et décide de le lancer.

SOLLICITE les subventions prévues pour ce projet auprès du Conseil Départemental de la Lozère,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...

DONNE tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation pour passer et signer les marchés.

24-2025 : Demande de financements : réhabilitation de la maison PIN

Membres qui ont pris part à la délibération : 9

Votes : pour : 9 – contre : 0 – abstention : 0

Monsieur le Maire rappelle le projet de réhabilitation de la maison PIN. Il propose au Conseil Municipal de solliciter des financements auprès des différents partenaires.

Le plan de financement serait le suivant (HT) :

	Dépenses		Recettes
Réhabilitation de la maison PIN	199 483,40 €	DETR 40%	79 793,36 €
		Conseil Départemental (contrats territoriaux) 40%	79 793,36 €
		Autofinancement 20%	39 896,68 €
TOTAL	199 483,40 €	TOTAL	199 483,40 €

Oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipale à l'unanimité,

APPROUVE le projet de réhabilitation de la maison PIN et décide de le lancer.

SOLLICITE les subventions prévues pour ce projet auprès des différents partenaires.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour la suite à donner à ce projet, passer et signer les conventions, etc...

DONNE tous pouvoirs au Maire pour lancer la consultation pour passer et signer les marchés.

⊙ Questions diverses

→ Vente de l'ancienne école du Beyrac : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bâtiment mis en vente a reçu de nombreuses visites et des personnes intéressées doivent faire prochainement des offres.

→ Sécurisation de la voirie communale au Villaret : Suite à l'épisode neigeux qui a causé la chute de nombreux arbres dans ce secteur, un gros caillou menace de tomber sur la voirie communale au Villaret. Un courrier sera adressé à la DDT de la Lozère, qui assure la gestion de la parcelle ZW 5 appartenant à la famille REVERSAT, leur demandant de faire le nécessaire au plus tôt pour régler ce problème.

Monsieur le Maire clos la séance à 21h50 _____ **FIN**